

15 Jul 2026 -15:29

Le coût du changement climatique – Avis pour des budgets publics adaptés aux défis de l'avenir

Il ne fait aucun doute que notre pays devra faire face à des phénomènes météorologiques extrêmes et aux conséquences de plus en plus graves du dérèglement climatique. Dans son avis, le Conseil Fédéral de Développement Durable plaide en faveur d'une plus grande prévoyance et d'une meilleure préparation aux risques climatiques lors de l'élaboration des budgets publics.

Le CFDD a rendu un avis d'initiative sur le climat et les aspects budgétaires en Belgique, le 9 juin 2026. Par cet avis, le Conseil souhaite aider les décideurs politiques en leur proposant des recommandations pour une évaluation rigoureusement étayée des risques climatiques afin d'assurer l'équilibre des budgets publics, ce qui renforcera la résilience économique de notre pays. Cet avis a été adopté à l'unanimité par les membres, qui représentent l'ensemble de la société civile, avec des représentants des employeurs, des salariés, du secteur financier, des organisations environnementales et des organisations de coopération au développement.

Les conséquences économiques croissantes du changement climatique

Le changement climatique et les politiques climatiques ont des effets sur l'économie dans son ensemble et sur les finances publiques. Ces effets peuvent être favorables ou défavorables pour les budgets publics. La directive (UE) 2024/1265 du 29 avril 2024 sur les exigences applicables aux cadres budgétaires des Etats membres vise à évaluer la soutenabilité des budgets publics dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance européen en tenant compte de ces éléments.

Selon le Bureau fédéral du Plan et le Centre d'analyse des risques du changement climatique (CERAC) les impacts chroniques du changement climatique dans un scénario « politiques actuelles » à l'horizon 2050 s'élèvent à une réduction d'approximativement 1 à 5% du PIB de la Belgique selon les hypothèses de fonctions de dommages. Le ratio dette/PIB pourrait alors s'élever jusqu'à 105%, c'est-à-dire 15% de plus que ce qui est prévu conformément au plan budgétaire structurel à moyen terme européen (90%). Ceci réduirait à néant tous les efforts d'assainissement budgétaire menés par ailleurs. Les coûts annuels des dommages climatiques aigus s'élèveraient quant à eux à l'horizon 2050 à 12% du PIB dans le cas d'une année très défavorable caractérisée par un maximum de dégâts.

Différentes méthodologies d'estimation des impacts du changement climatique sur le PIB existent, mais elles aboutissent à des conclusions qualitatives identiques – en l'occurrence que les impacts du changement climatique sur le PIB sont défavorables et deviennent substantiels déjà avant la moitié du siècle. De plus, faute de données fiables et complètes, les chiffres disponibles ne représentent pas une prise en compte de l'ensemble des risques écologiques et sociaux générés par le changement climatique. Il faut également tenir compte du fait qu'il s'agit toujours de projections sur la base d'événements passés, et que les modèles ne capturent pas les phénomènes radicalement incertains tels que les points de bascule (*tipping points*) et les événements en chaîne (*tail events*).

Tout ceci veut dire que les impacts réels peuvent se révéler plus élevés que les estimations du Bureau de

Plan et du CERAC sur la base des données disponibles.

La prévoyance dans les budgets publics

Le CFDD estime que les coûts de l'inaction, c'est-à-dire les coûts qui résulteraient notamment d'un status quo des politiques actuelles, méritent une attention accrue du gouvernement fédéral. Le conseil plaide donc pour:

1° l'intégration des risques climatiques dans la politique et la planification budgétaire, et

2° le renforcement des efforts d'atténuation (réduction des gaz à effet de serre) et d'adaptation actuels, au niveau mondial, européen et national.

Le CFDD pense également que la construction des capacités de recherche et d'analyse entamée au niveau du Bureau fédéral du Plan, du CERAC, du Conseil supérieur des finances et du Conseil national de la productivité doit se poursuivre afin que la Belgique puisse répondre de façon à la fois plus large et plus précise aux demandes d'information de la directive (UE) 2024/1265.

Pour le CFDD, il est essentiel que la coordination entre les niveaux de pouvoir responsables des données, de la recherche et des politiques soit renforcée. La coordination est également essentielle entre les différents départements compétents d'une même autorité. Ceci autant pour éviter la duplication des efforts et les coûts qui en résultent que pour assurer les estimations les plus exactes possibles des effets macrobudgétaires du changement climatique.

Le CFDD (groupe de travail : Financement de la transition) poursuit ses travaux à ce sujet et explore également les autres dispositifs pertinents pour le verdissement du budget fédéral, comme le 'green budgeting'. La budgétisation verte est un processus par lequel les contributions environnementales des postes budgétaires sont identifiées et évaluées eu égard à des indicateurs de performance spécifiques, afin de mieux aligner les politiques budgétaires sur les objectifs environnementaux. Vingt Etats membres implémentent déjà le cadre de référence européen pour la budgétisation verte, mais la Belgique n'en fait pas encore partie.

Lisez l'avis complet [via ce lien](#).

Conseil fédéral du Développement durable
Tour des Finances
Boulevard du Jardin Botanique 50 bte 70
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 743 31 50
<http://www.frdp-cfdd.be>

Els Vrindts
Porte parole
0476256964
els.vrindts@frdp.be